MAIRIE DE HENGWILLER

Séance du Conseil Municipal du 21 février 2006

Sous la Présidence de M. Le Maire

Étaient présents : UHLMANN Christian – BOUTON Claude- BIANCHI Nathalie – BLOTTIER Martine – SCHNEIDER Gabriel – AUER Marie-Rose – DILLMANN Jean

Excusés : WETTA Corine – QUIEVREUX Jean-Luc

Remboursement du capital et des intérêts concernant le prêt contracté pour la construction de la nouvelle école.

Le Maire informe le conseil municipal que le montant de la 1ère échéance 2006 concernant le prêt s'élève à 4 013.73 € et se décompose comme suit :

- Compte 1641 : remboursement du capital 2 856.12 e
- Compte 6611 : remboursement des intérêts 1 157.61 €

Le conseil municipal, après délibérations, décide d'ouvrir les crédits ci-après au budget 2006 de la commune, 2 856.12 € sur le compte 1641 remboursement du capital et 1 157.61 € sur le compte 6611 remboursement des intérêts afin de pouvoir payer cette 1ère échéance.

Location de la chasse communale

Le Maire informe le conseil municipal qu'en vertu du procès-verbal d'adjudication datée du 26 janvier 2006, le nouveau locataire de la chasse communale pour la période du 2 février 2006 au 1er février 2015 est M. Pierre BINZ 2 rue du Donon à Saverne. L'enchère la plus élevée était de cinq mille cents euros et a été faite par M. BINZ. Il informe le conseil municipal que conformément à l'article 11-2 du cahier de charges, M. BINZ souhaite s'adjoindre de 2 permissionnaires, MM SIEFFERT Albert 77 rue de Monswiller 67 700 SAVERNE et LACROIX Hanns Peter 44 Chalet du Géroldseck à 67440 Thal Marmoutier. Le Maire propose au conseil municipal de maintenir le montant de la location, à savoir 5100 € durant toute la durée du bail.

Le conseil municipal, après avis de la commission communale consultative de la chasse décide de maintenir le montant de la location durant toute la durée du bail à 5100 €, donne l'agrément à M. BINZ, locataire de la chasse communale et à ses 2 permissionnaires, MM SIEFFERT et LACROIX, autorise le Maire à signer une

convention pour la période du 2 février 2006 au 1er février 2015 avec M. BINZ Pierre, locataire de la chasse.

Assurance bâtiments communaux

Le Maire informe le conseil municipal que les cotisations pour l'année 2006 concernant l'assurance des bâtiments communaux s'élève à 1 982.42 €. Il propose au conseil municipal d'inscrire cette dépense au budget primitif 2006 de la commune.

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité d'inscrire la somme de 1 982.42 € au budget primitif de la commune afin de pouvoir payer l'appel à cotisation à Groupama

Maintenance des logiciels informatiques

Le Maire informe le conseil municipal que le montant de la facture de maintenance et d'abonnement des logiciels informatiques s'élève à 348.92 € et 266.71 € T.T.C. Il propose au conseil municipal d'inscrire cette dépense au budget primitif 2006 de la commune.

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité d'inscrire la somme de 616 € au budget primitif 2006 de la commune afin de pouvoir régler cette somme à la société MAGNUS France.

Tarification de la location de la salle

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de la location de la salle multifonctions à compter du 1er janvier 2006, comme suit :

- Location aux habitants de la commune : 110 €
- Location extérieure : 160 €

La tarification des charges reste inchangée

Diplôme de travail – 20 ans au service de la commune.

Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer un diplôme à Mme Jeannine KIEFFER, agent d'entretien au service de la commune depuis 20 années. Cette remise de diplôme devrait être accompagnée d'une prime d'un montant de

1 000 € étant donné que l'agent communal n'a jamais bénéficié d'aucune gratification. Le conseil municipal, après délibérations, décide d'allouer une gratification exceptionnelle de 1 000 € à Mme Jeannine KIEFFER, agent d'entretien, d'inscrire cette dépense exceptionnelle au budget primitif 2006 de la commune.

Enquête publique préalable au classement de l'ensemble de la voirie communale

Le Maire se réfère à la délibération du 23 mars 2005 sollicitant une enquête publique au classement de l'ensemble de la voirie communale. Il informe le conseil municipal que le dossier d'enquête est déposé à la mairie du 1er mars 2006 au 15 mars 2006.

Le conseil municipal prend acte de cette opération.

Location de la salle communale les mercredis après-midi

Le Maire informe le conseil municipal que M. KALCK Francis souhaiterait louer la salle communale tous les mercredis après-midi pour donner des cours de musique à des enfants.

Le conseil municipal est favorable au principe de cette location et charge le Maire de négocier avec M. KALCK le montant de la location

Le Maire, Marcel BLAES

Suivent les signatures de l'ensemble des membres présents.